COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N° 18

Réunions du Bureau Exécutif :	**Mercredi 16 février 2022**
À :	**19h00**
Présidence :	**M. Karim ABED**
Présents :	**MM. Jérôme CASCALES, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Olivier GONCALVES, Vincent PACE, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD, Denis SOTO et Mohamed TAA**
Excusé(s) :	
Assiste(nt) à la séance :	**M. Maxime APRUZZESE CTRA**

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

*****

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 01.02.2022 (PV 16) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*****

OUVERTURE DE LA SEANCE

Cette réunion sous la Présidence de Karim ABED s'est déroulée en présentiel pour la première fois depuis le début de l'année 2022 et en présence de tous les membres du Bureau Exécutif.

Le Président et les membres du Bureau Exécutif de la CRA présentent à Hicham AJJANI Arbitre de Ligue ainsi qu'à toute sa famille, leurs plus sincères condoléances à la suite du décès de son beau-père survenu dans le courant du mois de novembre.

Le Président et les membres du Bureau Exécutif souhaitent, à Anthony GALLET et à Mariuos ESHAQ, Arbitres de Ligue récemment mutés sur notre Ligue en provenance respectivement des HAUTS DE France et des PAYS DE LA LOIRE, une très bonne reprise de l'arbitrage après la trêve liée à leur installation en Méditerranée.

Le Président et les membres du Bureau Exécutif de la CRA remercient, au moment de son départ pour la Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES, Sabri REGGABI, Arbitre de Ligue pour les saisons passées en Ligue et lui souhaitent une très bonne poursuite de sa passion sur son nouveau territoire.

Le président et les membres du Bureau Exécutif de la CRA, ayant pris connaissance de la décision de Philippe MOUDERY, Arbitre Assistant de Ligue AR1 de mettre un terme à sa carrière d'Arbitre à la fin de la présente saison, le remercient pour les services rendus à l'arbitrage et lui souhaitent dans un premier temps de voir s'estomper au plus vite les douleurs apparues en début de saison l'ayant privé de matchs, et le meilleur pour l'avenir.

*****

POINTS ABORDES

INFORMATIONS CRA

La CRA a programmé un STAGE pour les JAL du 19 au 21.04.2022.

Une réflexion sur la possibilité de présenter un module Arbitre Assistant pour les JAL étant désignés sur les matchs de CN U17 et CN U19.

*****

DECISIONS CRA

DECISION 43 – 16.02.2022 – Demande de Remboursement de frais de déplacement suite à une distance décomptée supérieure à celle indiquée sur la désignation.

En date du 11.01.2022, la CRA a reçu un mail transféré par les services administratifs d'un District informant que lors d'une rencontre en Ligue, les Arbitres auraient commis une erreur dans le calcul de leur fiche de frais de déplacement.

Le Bureau Exécutif de la CRA a repris l'ensemble des paramètres concernant le match indiqué, Après avoir pris contact avec l'Arbitre concerné en date du 03.02.2022, il a signalé à la CRA que, pour cette rencontre, ayant relevé sur le Portail des Officiels la veille du match le nombre de kilomètres porté sur la désignation. Il a ainsi complété la fiche d'indemnité d'arbitrage du match remise au club recevant le jour du match.

La CRA lui a demandé de transmettre en date du 08.02 par mail la capture d'écran sur le Portail de sa désignation pour le match précité.
Le document extrait « officiels désignés » porte le nombre de 91 kms.

La CRA, ayant demandé de son côté à la Ligue, un extrait des documents de Foot2000 relatifs au suivi de consultation des désignations par les Arbitres, a relevé sur la fiche du match prévu, une variation anormale de la distance kilométrique les jours précédents la rencontre pour les mêmes points de départ et d'arrivée.

La CRA a traité le décompte des frais pour l'Arbitre de Ligue soit :

- **24 kms en trop**
- **Soit un trop perçu à rembourser de = 19.50 €**

La CRA après avoir échangé avec l'Arbitre concerné sur ce point, a pris note de l'erreur et lui communiquera la procédure afin de reverser le trop-perçu soit 19,50 €.

La CRA informera le Président de la CDA du District concerné de cette présente décision.

DECISION 44 – 16.02.2022 – Résultats des Examens CANDIDATS ARBITRES DE LIGUE du 05.02.2022 :

En application de l'Art. 19 de son Règlement Intérieur relatif au contenu de l'examen conduisant au titre d'Arbitre de Ligue quelle que soit la catégorie Jeune, Séniors Féminine ou masculin (foot et futsal), Dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité questionnaire-rapport disciplinaire (note minimale fixée à 60 au total des 2 tests), et pour compter de cette saison 2021/2022, de l'épreuve physique d'admission, les deux étant organisées le même jour.
Le Bureau Exécutif de la CRA avait validé sur le plan administratif, l'ensemble des dossiers de candidatures envoyés par les CDA en tenant compte des conditions de présentation de candidats en raison des circonstances liées à la crise sanitaire et aux 2 précédentes saisons écourtées :

- 3 dérogations d'âge pour 3 candidats
- 10 situations de niveau prises en compte pour les catégories JAD et Séniors.

A l'issue de ces 2 tests s'étant déroulés le 05.02.2022 et en raison des obligations des conditions de la crise sanitaire pour ce rassemblement,
A la suite de la convocation transmise par mail en date du 19.01 à tous les Présidents de CDA reprenant le déroulement de la journée ainsi que les extraits du Règlement Intérieur relatif à cet examen,

Le Bureau Exécutif de la CRA, réuni ce jour 16.02.2022, a décidé de l'admission ou non des candidats selon les nouvelles dispositions liées à l'épreuve physique et aux tests techniques présentée dans les tableaux ci-dessous regroupant par ordre alphabétique, les Arbitres par catégories et par Districts :

RESULTAT APRES L'EPREUVE D'ADMISSION PHYSIQUE

EXAMEN DU 05/02/2022 - VELAUX EPREUVE PHYSIQUE CANDIDATS LIGUE 2021/2022							
CATEGORIE	NOM Prénom	DISTRICT	DATE NAISSANCE		TESTS PHY	TESTS PHY	
CANDIDAT				AGE	Validé	Validé	RESULTAT
R1FU	OULHACI Ramzi	Alpes	13/07/1993	28 ans	Echec	non	non admis
AR2	ROSSO Lloyd	Grand Vaucluse	06/11/1995	26 ans	Echec	non	non admis
JAL	SAI Yohan	Provence	24/05/2006	15 ans	Echec	non	non admis

RESULTAT APRES L'EPREUVE D'ADMISSION PHYSIQUE ET EPREUVE D'ADMISSIBILITE TECHNIQUE

EXAMEN DU 05/02/2022 - LIGUE - EPREUVE TECHNIQUE - VELAUX EPREUVE PHYSIQUE CANDIDATS LIGUE 2021/2022										
CATEGORIE	NOM Prénom	DISTRICT	DATE NAISSANCE		TESTS PHY	TESTS PHY	NOTES			
CANDIDA				AGE	Validé	Valid	Questio	Rappor	Total	RESULTAT
JAL	BEN ALI Bilel	Côte d'Azur	20/09/2002	19 ans	oui	oui	65,00	9,00	74,00	admis
JAL	BEN MAHMOUD Ahmed	Côte d'Azur	14/05/2005	16 ans	oui	oui	53,50	10,50	64,00	admis
JAL	COURTIN RAUILHAC Mathéo	Côte d'Azur	06/08/2006	15 ans	Blessé	Attente	41,50	9,50	51,00	non admis
JAL	MEJRI Rayan	Côte d'Azur	02/01/2003	19 ans	oui	oui	71,25	7,50	78,75	admis
JAL	SALAH Yassin	Côte d'Azur	09/12/2004	17 ans	oui	oui	64,25	13,50	77,75	admis
JAL	DJELASSI Ilyes	Grand Vaucluse	12/07/2003	18 ans	oui	oui	77,50	14,50	92,00	admis
JAL	EL ALI Hamza	Grand Vaucluse	26/05/2006	15 ans	oui	oui	57,75	12,75	70,50	admis
JAL	SAHKI Rayan	Grand Vaucluse	12/08/2003	18 ans	oui	oui	40,75	13,75	54,50	non admis
JAL	VIDOU Florian	Grand Vaucluse	30/05/2002	19 ans	oui	oui	69,75	11,00	80,75	admis
JAL	BEL ABBES Nawfel	Provence	01/10/2006	15 ans	oui	oui	68,75	9,00	77,75	admis
JAL	BOSCO Joris	Provence	24/12/2004	17 ans	oui	oui	51,75	13,25	65,00	admis
JAL	KHERROUB Zakarya	Provence	13/03/2004	17 ans	oui	oui	67,50	12,50	80,00	admis
JAL	SADOUN Rayan	Provence	24/10/2004	17 ans	oui	oui	59,00	13,50	72,50	admis
JAL	TCHILIAN Vincent	Provence	30/05/2005	16 ans	malade	A passer			0,00	attente
JAL	TOURI Younes	Provence	22/03/2004	17 ans	oui	oui	51,50	12,00	63,50	admis
JAL	VISCONTI Bruno	Provence	24/10/2004	17 ans	oui	oui	62,75	8,50	71,25	admis
JAL	AISSAOUI Walid	Var	21/07/2002	19 ans	oui	oui	74,50	11,50	86,00	admis
JAL	BEN HAMOUDA Badiss	Var	18/08/2003	18 ans	oui	oui	57,75	14,50	72,25	admis
JAL Fem	BONNAS Elina	Var	18/03/2002	19 ans	oui	oui	61,00	11,00	72,00	admis
JAL	CRESTANI Maxime	Var	10/10/2005	16 ans	oui	oui	62,50	9,00	71,50	admis
JAL	GEORGET Benjamin	Var	02/09/2001	20 ans	oui	oui	52,50	9,00	61,50	admis
JAL	GERALDES Enzo	Var	26/08/2000	21 ans	oui	oui	66,75	12,50	79,25	admis
JAL	GHARBI TARCHOUNA Elyas	Var	19/06/2006	15 ans	oui	oui	77,75	14,00	91,75	admis
JAL	GUARDIOLA Florian	Var	08/01/2004	18 ans	oui	oui	73,75	11,00	84,75	admis
JAL	MOUSSA Rayan	Var	25/10/2002	19 ans	oui	oui	61,50	7,50	69,00	admis
JAL	PRADIE Matias	Var	11/03/2004	17 ans	oui	oui	79,00	12,00	91,00	admis
R2	ZEGHLI Mourad	Grand Vaucluse	15/04/1993	28 ans	oui	oui	69,75	11,00	80,75	admis
R2	AOURARH Taj-Alarab	Provence	08/11/1995	26 ans	oui	oui	68,75	8,00	76,75	admis
R2	BENNANI Soulail	Provence	09/03/1993	28 ans	oui	oui	61,25	7,00	68,25	admis
R2	BONSIGNOUR Alain	Provence	13/01/1993	29 ans	oui	oui	61,50	10,50	72,00	admis
R2	MASTOUR Kennys	Provence	05/07/2000	21 ans	oui	oui	65,00	12,00	77,00	admis
R2	DERRI Riyan	Var	07/12/1994	27 ans	oui	oui	77,25	13,00	90,25	admis
R2	EL JATTARI Mourad	Var	19/05/1988	33 ans	oui	oui	55,75	6,50	62,25	admis

Les conséquences de ces résultats sont les suivantes :

- **Les Jeunes Arbitres admis seront désignés sur un match en catégorie Jeunes avant le 31.05.2022 afin de subir la seule épreuve pratique d'admission au titre de Jeune Arbitre de Ligue.**

  A l'issue de cette épreuve (ou une complémentaire en cas de constatation de résultats insuffisants) s'ils sont déclarés aptes, la CRA validera au plus tard à l'issue des observations programmées et des classements des Arbitres de Ligue pour la saison 2021/2022,
  Leur titre de Jeune Arbitre de Ligue à compter du 01.07.2022 après homologation de leur nomination par le Comité de Direction de la Ligue.

  Pour les Jeunes Arbitres ayant été en échec soit en physique soit en technique, ils sont remis à la disposition de leur District.

- **Les Arbitres Séniors admis subiront leur épreuve d'admission sur 2 observations avant le 31.05.2022 sur des matchs de R2.**

Tel que le prévoit l'Article 19 Alinéa 3 du Règlement Intérieur de la CRA, cette épreuve d'admission est considérée comme un concours.

En fonction du nombre de candidats en présence à l'issue de cette session, en l'occurrence 7, des contraintes liées aux accessions et rétrogradations de tous niveaux (cela comprend également les arrêts d'arbitrage, les promotions, les changements de filière),
La CRA pourra fixer le nombre de candidats qui seront admis.

La CRA validera ainsi pour les Arbitres leur titre d'Arbitre de Ligue R2 à compter du 01.07.2022 après homologation de leur nomination par le Comité de Direction de la Ligue.

Pour les Arbitres Séniors ayant été en échec sur le test physique, ils sont remis à la disposition de leur District.

- **La CRA avait validé dans sa réunion du 01.02.2022 que les candidats qui pouvaient être en échec le matin sur les tests physiques, prendraient le repas et pourraient effectuer les tests techniques dans le double but de les mettre en condition d'examen et avec des tests réels.**

La CRA félicite les candidats ayant validé ces épreuves et leur souhaite bonne chance dans le cadre de leurs observations sur les terrains de notre Ligue.

Elle souhaite une très bonne fin de saison 2021/2022 aux 5 Arbitres dans leur District respectif en espérant les revoir selon leur critère d'âge et leur motivation lors du prochain examen 2022/2023.

Cette décision est transmise aux Présidents de CDA.

DECISION 45 – 16.02.2022 – Obligation de constitution de 2 groupes pour les épreuves pratiques d'admission des candidats R2 2021-2022 :

A l'issue de la diffusion des résultats de l'examen Candidats Arbitres de Ligue du 05.02.2022, tous les Arbitres de District Séniors pour la catégorie R2, à savoir, 7 au total, ont validé leurs tests physique et technique.

En raison de la crise sanitaire n'ayant pas permis lors de la saison 2019/2020 de valider les épreuves pratiques des candidats R2 avant le 31.12.2020 (arrêt de la saison au 24.10.2020 jusqu'au 30.06.2021) et dont la date limite a été reportée au 31.12.2021,

En raison de la blessure d'un candidat R2 Alexis MARINSALTI constatée lors des tests physiques s'étant déroulés en date du 21.08.2021 à MARIGNANE au cours du stage de rentrée de la saison 2021/2022,

Ayant été blessé à compter de cette date du 21.08.2021 jusqu'au 16.12.2021, dûment justifié par la présentation successive durant cette période de 4 certificats médicaux d'arrêt d'arbitrage, cet Arbitre de Ligue n'a pu réaliser les tests physiques en session de rattrapage obligatoire pour toute désignation en application du Règlement Intérieur de la CRA Article 22 et ce, avant la clôture des épreuves pratiques de son propre groupe de candidats R2.

A la suite de sa réussite des tests physiques à la date du 05.02.2022, session organisée pour tous les Arbitres de Ligue en situation de blessure, de maladies,

La CRA avait pris la décision en date du 20.12.2021 d'intégrer Alexis MARINSALTI avec les candidats R2 de l'examen 2021/2022.

De plus, à la date du 27.02.2022, le nombre restant de journées en Championnat Régional R2 étant de 7 pour cette saison,

En conséquence,

Le Bureau Exécutif de la CRA décide de constituer 2 groupes de 4 Candidats avec 2 observateurs chacun afin de pouvoir programmer leur épreuve pratique d'admission.

Les observations sont ainsi prévues à compter de la journée du 06.03.2022.

Cette information est transmise aux Présidents de CDA concernés.

DECISION 46 – 16.02.2022 – Résultats des Tests Physiques suite session complémentaire et rattrapage du 05.02.2022 à VELAUX :

La CRA a organisé au Stade de VELAUX en date du 05.02.2022, le déroulement des tests physiques sur la dernière session possible pour les Arbitres ayant été absents pour raisons professionnelles ou personnelles dûment justifiées, blessés ou en maladie les 21-22.08.2021.

Etait programmée, la session de rattrapage R1 pour celui qui avaient été en échec le 21.08.

Etaient présents lors de l'organisation de cette session de tests physiques :

- Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Noël RIFFAUD, Nicolas PEZZOLI, Olivier GONCALVES de la CRA et Christopher SPADAFORA membre de l'ETRA.

La CRA au vu des résultats enregistrés pour l'ensemble des tests, a entériné les résultats et les situations suivants :

1) **Arbitres de Ligue ayant participé au test physique suite absence ou blessure :**

Le Bureau Exécutif de la CRA a validé les résultats des tests physiques de :

MARESNI Nabil	PROVENCE	R2	abs	We 16-17/10	Med 02/01 +T	oui

L'Arbitre de Ligue ayant validé son test, pourra, en application de l'Article 22 Alinéa C Paragraphe C du Règlement Intérieur, être de nouveau désigné.

Le Bureau Exécutif de la CRA valide la liste des Arbitres de Ligue suivants n'ayant pas réussi leurs tests et prend la décision de programmer très rapidement une session de rattrapage R1 :

ZAFRILLA Mélanie	CÔTE D'AZUR	R1FE	abs	abs rep 14/09	Med 02/01 +T	echec
MEBAREK Mohamed	PROVENCE	R1		Dossier Médical		Echec

2) **Liste des Arbitres ayant été en échec les 21-22.08.2021**

En application de l'Article 22 Alinéa C paragraphe B et de l'Annexe 1 relative aux tests physiques du Règlement Intérieur de la CRA pour la saison 2021/2022,

MARINSALTI Alexis	CÔTE D'AZUR	AR2 - Cand R2	Echec blessé	Abs AR blessé 15/10	Med 16/12 +T	oui

L'Arbitre de Ligue ayant validé son test, pourra, en application de l'Article 22 Alinéa C Paragraphe C du Règlement Intérieur, être de nouveau désigné.

3) **Liste des Arbitres ayant été convoqués ce 05.02.2022 et absents pour raisons médicales en date des 21-22.08 ou en échec le 05.09.**

En application de l'Article 22 Alinéa C paragraphe D et de l'Annexe 1 relative aux tests physiques du Règlement Intérieur de la CRA pour la saison 2021/2022,

Le Bureau Exécutif de la CRA valide cette liste des Arbitres de Ligue n'ayant pas passé leurs tests physiques à la date du 05.02.2022 :

MOUDERY Philippe	PROVENCE	AR2	Echec	We 16-17/10	Med 14/02	Med
BARHOUMI Bilel	VAR	R1	abs	abs rep 18/10	rechute 01/02	Med
DEFERRO Rémy	CÔTE D'AZUR	JAL1P	abs	abs rep 14/09	Med 12/02	Med
YOUSSEF Walid	CÔTE D'AZUR	AR2	abs	plus tard	Med 14/02	Med
DARRAZ Foed	CÔTE D'AZUR	REP	abs	Abs med 24/10	Abs med 05/02	Med
SMOUNI Hicham	VAR	R1	abs Pro	Abs med 06/12	Abs med 07/02	Med

La CRA a bien reçu les certificats médicaux initiaux ou de prolongation d'arrêt d'arbitrage les concernant, la date de fin d'arrêt médical étant renseignée.

DECISION 47 – 16.02.2022 – Affectation de catégorie d'un Arbitre de Ligue muté sur la Ligue MEDITERRANEE :

La CRA a pris connaissance du dossier administratif transmis par sa Ligue d'origine pour un Arbitre de Ligue à la suite de sa mutation professionnelle et résidentielle arrivant en Ligue MEDITERRANEE :

- ESHAQ Mariuos Arbitre de Ligue R2 de la Ligue des PAYS DE LA LOIRE.

En application de l'Article 30 du Règlement Intérieur de la CRA relatif à l'arrivée d'un Arbitre en activité en provenance d'une autre Ligue, la CRA doit statuer sur leur demande d'intégration en Ligue MEDITERRANEE et sur la ou leurs affectations.

La CRA, au vu des informations en sa possession, a décidé d'affecter l'Arbitre susnommé dans la catégorie d'Arbitre de Ligue correspondante en Ligue MEDITERRANEE :

- **ESHAQ Mariuos Arbitre de Ligue R2.**

Selon son adresse de résidence transmise, Mariuos ESHAQ sera rattaché au District de COTE D'AZUR et sera disponible en fonction des informations transmises pour être désigné à compter du 01.03.2022.

Cette Décision CRA sera définitive sous réserve de validation par le Comité de Direction de Ligue lors de sa prochaine réunion.

Cette décision sera transmise au Président de CDA concerné.

*****

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES – OBSERVATEURS – CDA AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA
La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 03.02 : mail envoyé à toutes et tous les Arbitres de Ligue et observateurs de la CRA pour les informer sur le nouveau protocole sanitaire sur les compétitions de Ligue et Districts avec une synthèse des nouvelles instructions et dispositions à prendre.

*****

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES AU 16.02.2022

Sont en indisponibilité médicale, les Arbitres de Ligue suivants :

- YOUSSEF Walid : jusqu'au 15.04
- DEFERRO Rémy : du 11.08 au 09.03
- MOUDERY Philippe : du 23.08 au 20.03
- AJJANI Hicham : du 27.09 au 31.08
- DARRAZ Foed : jusqu'au 20.03
- SASSI Julien : jusqu'au 01.03
- ABDELGHEFFAR Abed : jusqu'au 18.03
- MARY Alexandre : jusqu'au 21.02
- MESSAOUDI Anas : du 25.01 au 28.02
- GRUT Antoine : du 20.12 au 01.05
- TIR Sofiane : du 20.01 au 21.03
- BARHOUMI Bilel : jusqu'au 18.05
- ADAMCZYK Teddy : du 31.01 au 15.03
- VARGAS Grégory : du 16.02 au 06.03
- MESSISHA Karim : du 11.02 au 25.02
- MARESNI Nabil : du 07.02 au 20.02
- RASCLARD Rémy : du 03.02 au 28.02
- GUERFI Méllia : du 22.01 au 22.02

*****

POINT SUR INDISPONIBILITES JUSQU'AU 13.03.2022

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace portail des Officiels.
La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

*****

L'ordre du jour ayant été transmis, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu être présents à cette réunion du 16.02.2022.

*****

Prochaine réunion du Bureau Exécutif CRA Le 08.03.2022

*****

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD